

Solidarité internationale contre Orange et Arvato-Qualytel avec la CNT espagnole

Pas de permanents

Pas d'États

Pas d'élus

Pas d'exploitation

Pas de hiérarchie

Pas de patrons

Pas de compromis

Arvato-Qualytel est une entreprise prestataire de services de télémarketing et de suivi de clients pour Orange à Salamanque (Espagne). Elle détruit des emplois stables en couvrant des postes de travail ordinaires par des contrats temporaires. Elle maintient ainsi dans la plus grande précarité un certain nombre de personnes.

Ils sont des centaines de travailleuses et de travailleurs à renouveler leurs contrats tous les 10, 15 ou 30 jours, sous la menace constante d'être licenciés s'ils ne parviennent pas aux objectifs fixés par Arvato-Qualytel et Orange.

Ils ne bénéficient pas de vacances, ont moins de jours de congés et n'ont bien sûr aucun droit à une indemnisation pour licenciement. Ceci, bien qu'ils aient un licenciement garanti pour ne pas passer en contrat à durée indéterminé.

L'inspection du travail a certifié l'évidence, en déclarant à maintes reprises que ces contrats temporaires se font « contrairement à la loi ».

En juillet 2014, un camarade, via le syndicat CNT espagnole de Salamanque, porte plainte contre la société Arvato-Qualytel et Adecco : contrat non conforme à la loi, car ce poste de travail à Arvato-Qualytel, tout à fait stable, est en fait couvert par une série de contrats temporaires successifs par le biais de l'agence d'intérim Adecco.

En septembre 2014, est créée la section syndicale CNT-AIT (dont plusieurs employés, femmes et hommes) sur le lieu de travail d'Arvato-Qualytel de Salamanque.

La section syndicale de la CNT a présenté à l'entreprise une série de revendications, axées sur la suppression des contrats temporaires, des améliorations en matière d'hygiène et de sécurité, des améliorations au niveau des pauses et des hausses de salaires.

Fin octobre, le camarade est renvoyé. L'entreprise continue sa comédie de la fin du contrat temporaire, en reconnaissant qu'elle le fait pour ne pas augmenter la limite légale de contrats temporaires successifs. La section syndicale de la CNT de Salamanque a intenté un procès contre ce licenciement injustifié, car il viole les droits fondamentaux et a été fait après la requête préalable.

En novembre 2014, une autre compagne de la section syndicale porte plainte contre l'entreprise pour le même motif de contrat temporaire frauduleux. Cette compagne est licenciée peu après, le 4 décembre, et un procès est intenté pour les mêmes raisons que le précédent.

La section syndicale, dont la déléguée a un contrat à durée indéterminé dans la même entreprise, a récemment obtenu l'engagement de l'entreprise pour mettre un panneau d'information et maintient le dialogue ouvert afin de trouver des accords positifs.

La CNT distribue des tracts et organise des manifestations à Salamanque et ailleurs en Espagne, pour réclamer les améliorations proposées par la section et pour la réadmission de nos camarades sur leur lieu de travail. La date du premier procès contre l'entreprise est fixée au 19 janvier.

La CNT-E et l'AIT dénoncent cette escroquerie manifeste, à laquelle sont soumis nombre de leurs adhérents et qui attendent des décisions de justice.

Nous exigeons l'embauche directe et par contrat à durée indéterminée de toutes les personnes ayant des contrats temporaires, ainsi que la réadmission immédiate des compagnons licenciés.

Si l'on touche à l'un d'entre nous, on nous touche tous.

**Assez de précarité chez Arvato-Qualytel !
Solidarité de classe !
Réadmission des compagnons licenciés !**

**La CNT-AIT française est solidaire avec les compagnons de la CNT espagnole
et organise des actions dans toute la France contre Orange et Arvato-Qualytel**

Le syndicat intercorporatif de Montpellier CNT-AIT

Le Syndicat Intercorporatif de Montpellier, adhérent à la Confédération Nationale du Travail section de l'Association Internationale des Travailleurs, est une organisation révolutionnaire anarchosindicaliste. Son but est la mise en place du communisme anarchiste. Ses moyens sont l'action directe syndicale, la grève, le boycott, le sabotage du bénéfice patronal...

Pour nous contacter et recevoir deux exemplaires gratuits de notre presse : Syndicat Intercorporatif de Montpellier CNT-AIT - BP 41176 - 34009 Montpellier cedex 1 - contact@cnt-ait-montpellier.org - <http://www.cnt-ait-montpellier.org/>
Confédération Nationale du Travail - <http://www.cnt-ait-fr.org/> - Association Internationale des Travailleurs - <http://www.iwa-ait.org/>